**Procédure et conditions d’inscription au projet Skillbot**

Sur l’Académie d’Amiens, le concours est ouvert à 23 établissements pour le cycle 4.

**1ère étape : Création de votre « Espace Membre »**

Avant de procéder à votre inscription, vous devez d’abord créer votre « Espace Membre » via le site internet [www.skillbot.fr](http://www.skillbot.fr).

Chaque année, **un nouvel identifiant et un mot de passe** vous sont communiqués ; ceux-ci vous permettent d’accéder à votre espace Membre et de procéder à votre inscription via le formulaire mis à votre disposition (=> Voir Etape 2).

**Attention** ! Si vous n’avez pas reçu l’E-mail de confirmation indiquant vos codes d’accès, pensez à consulter votre dossier de spams.

En l’absence de ce courrier, vous pouvez récupérer vos codes d’accès par cette procédure :

<http://www.skillbot.fr/espace_membre_mot_de_passe_oublie.html>

**2ème étape : Inscription de l’établissement**

À partir de votre « Espace Membre » du site [www.skillbot.fr](http://www.skillbot.fr) et à l’aide de votre identifiant et mot de passe, vous devez renseigner le formulaire d’inscription.

**La prise en compte de votre inscription ne sera effective qu’après avoir dûment renseigné celui-ci.**

**3ème étape : Sélection des dossiers**

Le nombre de kits robotiques étant limité, une commission se réunira pour sélectionner les futurs participants.

**4ème étape : Retour de la commission**

Un mail vous informera de la décision de cette commission et une lettre d’engagement formalisera notre partenariat.

Une invitation vous sera ensuite transmise afin de participer à la journée de présentation du concours qui se déroulera début octobre.